

Re: Informations

From thierry.moudiki.perso@protonmail.com <thierry.moudiki.perso@protonmail.com>
To accueil_palais<accueil_palais@avocatparis.org>
CC contact<contact@vey-associes.com>, Maître Lemonnier<odi.lemonnier@wanadoo.fr>, courrier@spinosi-sureau.fr
Date Sunday, August 17th, 2025 at 10:15

Message transféré "P.S. : Cela revêt une importance capitale en raison de la gravité de la situation. Étant donné que je n'ai aucun souvenir de la manière dont le dispositif a été implanté (dispositif à l'existence confirmé donc par la police, vu que vous avez tous perdu votre langue**), il est essentiel de comprendre que l'objectif de la torture (qui est manifeste, et une fois de plus, arrêtez de faire les gamins: <https://thierrymoudiki.github.io/blog/2025/06/10/r/python/technique/personal-note>) est d'induire de la fatigue et de créer de faux souvenirs. De plus, des mécanismes de suggestion subliminale sont employés, notamment à travers les réseaux sociaux (par exemple, synchroniser cet appareil avec mon fil d'actualités) en aide. De telles actions sont formellement interdites et passibles de sanctions pénales (<https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-against-torture-and-other-cruel-inhuman-or-degrading>). Elles se déroulent totalement en dehors de tout cadre légal. Par ailleurs, étant donné que je n'ai aucun souvenir de ces événements (ils poursuivent leurs actions jusqu'à fabriquer un faux souvenir ou un faux aveu, me forçant à mentir pour qu'ils cessent—ce mode d'action est bien documenté), la situation dépasse tout ce qui pourrait être considéré comme acceptable. J'ai également une autre question : pourquoi tentent-ils de m'impliquer dans leurs actes ? Je n'en ai sincèrement aucune idée.**

Pourquoi n'agissez-vous pas? Et rapidement? Vous êtes qui? VOUS ETES QUOI DE PLUS QUE MOI POUR JOUER À CA? Au-dessus des lois? Et ces discussions absurdes et tronquées, comme si j'avais perdu la tête? Ce sont des insultes...

Bien cordialement/Kind regards,

T. Moudiki

<https://linktr.ee/tmoudiki>

"

Bien cordialement/Kind regards,

T. Moudiki

<https://linktr.ee/tmoudiki>

Sent with [Proton Mail](#) secure email.

On Tuesday, August 18th, 2020 at 11:01, thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com> wrote:

Bonjour avocats au Barreau de Paris,

Je vous contacte suite au message ci-dessous, pour une affaire de harcèlement moral continual. Auriez-

vous un avocat à me recommander, et pouvez-vous me rappeler mes droits à ce sujet? Ai-je bien droit à une défense quand je la demande, ou alors c'est plus compliqué, et quelque chose m'échappe? Face à des refus inexplicables et répétés, dois-je me défendre seul? (Une fois que l'on ne m'a pas expliqué que je n'ai peut-être plus de recours).

Bien cordialement.

T. Moudiki

Envoyé depuis ProtonMail mobile

----- Message d'origine -----

On 18 août 2020 à 09:20, Spinosi & Sureau <courrier@spinosi-sureau.fr> a écrit :

Cher Monsieur,

Je vous conseil de prendre attaché avec l'Ordre des Avocats du barreau de la juridiction compétente qui vous orientera certainement vers l'un de mes Confrères.

Je suis navré de ne pouvoir vous être plus utile.

Bien à vous,

PS

Patrice Spinosi

Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

Associé au sein de SPINOSI & SUREAU

SCP d'Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

16 boulevard Raspail – 75007 Paris

Tél. : 01.42.22.29.30

Fax : 01.42.22.52.50

email : courrier@spinosi-sureau.fr

web : www.spinosi-sureau.fr

CONFIDENTIEL /PRIVILEGED AND CONFIDENTIAL

Cet e-mail contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni révéler ou transmettre son contenu à quiconque.

This message contains privileged and confidential information. If you are not the named recipient of this message, please destroy it without reading, copying or disclosing its contents to any other person.

De : thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com>

Envoyé : dimanche 16 août 2020 10:14

À : Spinosi & Sureau <courrier@spinosi-sureau.fr>

Objet : Re: Informations

Bonjour,

Je ne voudrais pas vous donner l'impression d'insister. Peut-être avez-vous beaucoup de travail en ce moment. Est-ce dans vos prérogatives d'un avocat, quel qu'il soit, de refuser de l'aide à quelqu'un qui vous la demande? Qui pouvez-vous me conseiller, si ce n'est vous?

Bien cordialement.

Envoyé depuis ProtonMail mobile

----- Message d'origine -----

On 16 août 2020 à 07:20, thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com> a écrit :

Envoyé depuis ProtonMail mobile

----- Message d'origine -----

On 14 août 2020 à 22:46, thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com> a écrit :

Envoyé depuis ProtonMail mobile

----- Message d'origine -----

On 14 août 2020 à 13:34, thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com> a écrit :

Envoyé depuis ProtonMail mobile

----- Message d'origine -----

On 13 août 2020 à 10:31, thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com> a écrit :

Envoyé depuis ProtonMail mobile

----- Message d'origine -----

On 27 mai 2020 à 14:05, thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com> a écrit :

Envoyé depuis ProtonMail mobile

----- Message d'origine -----

On 26 mai 2020 à 16:29, thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com> a écrit :

Me Spinozi,

Je vous remercie pour votre réponse. Auriez-vous s'il vous plaît un nom à me recommander?

Bien à vous,

T. Moudiki

Envoyé depuis ProtonMail mobile

----- Message d'origine -----

On 26 mai 2020 à 12:43, Spinosi & Sureau <courrier@spinosi-sureau.fr> a écrit :

Cher Monsieur,

Je fais suite à votre mail et vous remercie de me solliciter.

Toutefois, je ne vais pas pouvoir prendre en charge ce dossier.

En effet, en ma qualité d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, je ne suis pas habilité à intervenir devant les juridictions de première instance et d'appel.

Il vous faut donc vous rapprocher d'un avocat à la Cour.

Bien à vous,

PS

Patrice Spinosi

Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

Associé au sein de SPINOSI & SUREAU

SCP d'Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

16 boulevard Raspail – 75007 Paris

Tél. : 01.42.22.29.30

Fax : 01.42.22.52.50

email : courrier@spinosi-sureau.fr

web : www.spinosi-sureau.fr

CONFIDENTIEL /PRIVILEGED AND CONFIDENTIAL

Cet e-mail contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni révéler ou transmettre son contenu à quiconque.

This message contains privileged and confidential information. If you are not the named recipient of this message, please destroy it without reading, copying or disclosing its contents to any other person.

De : thierry.moudiki.perso <thierry.moudiki.perso@protonmail.com>

Envoyé : mardi 26 mai 2020 07:47

À : Spinosi & Sureau <courrier@spinosi-sureau.fr>

Objet : Informations

Bonjour,

Pour information, au sujet de cette affaire, je n'ai contacté que le cabinet Dupont-Moretti & Vey et vous. Je ne contacterai pas d'autre cabinet, afin de ne pas épargner trop d'énergie. Ce courriel est accompagné d'une lettre recommandée.

Je vous contacte, car je n'ai à ce jour plus de recours. Pourquoi vous, car j'ai vu que vous étiez un spécialiste de la défense des libertés individuelles. La justice m'a été refusée par le procureur de la République de Nanterre, et l'avocate que j'avais choisi pour me conseiller:

1) M'a une fois conseillé de ne pas aller voir la police.

2) A refusé de me renseigner quant au fonctionnement de la procédure d'appel; je dispose des échanges de messages.

Or, il faut que j'agisse face au danger. Pour des faits de harcèlement tels que ceux que je vais vous décrire, de ce que je sais, le délai de prescription est de 5 ans à compter de la date de début des faits -- qui se prolongent dans le temps, soit dit en passant. Et il semblerait que les auteurs de cet acte jouent avec la montre, en multipliant les attaques autour de moi, et les écoutes et sujets de contentieux (banque, propriété intellectuelle confisquée, compagnie aérienne refusant de rembourser, impôts confiscatoires, etc.).

L'histoire, le franchissement de limites si je puis dire, commence à mon avis en fin 2016. Au mois d'octobre, dans un contexte d'élections présidentielles en France, aux Etats-Unis, et au Cameroun, dont je suis originaire. C'est dans l'entreprise que j'ai intégrée en fin juillet 2015, que tout semble s'être emballé. En y arrivant, je sors alors d'une période plutôt turbulente, au cours de laquelle je me suis fais chasser de mon travail au terme d'une longue mission réussie, à la veille de Noël, et sans discussion préalable. Suite à cette rupture (conventionnelle forcée?) brutale, j'ai eu du mal à retrouver un emploi, et je suis passé par un contrat à durée déterminée.

Dans ce nouveau travail, commencé en fin juillet 2015, les humiliations publiques se succèdent dans l'*open space*, de même que les tâches à recommencer plusieurs fois, jusqu'à épuisement. Le travail à rendre dans quelques mois par les équipes est à peine finalisé, et il règne une ambiance délétère. Une armée de consultants doit finaliser le travail qui n'a visiblement pas été fait pendant plusieurs années. Il y a également, et surtout, ma mise sur écoute. Je ne sais si elle concerne d'autres personnes. Ce qui, comme vous vous le savez dans ces histoires de harcèlement, est le plus difficile à mettre en évidence. Au travail, et à mon domicile. C'est au moment où mes collègues se sont mis à répéter un nombre croissant de choses que je disais privé que je m'en suis rendu compte. L'idée était, je pense, de créer une sorte d'effet miroir comme cela est bien détaillé dans la loi numéro 44 du livre "48 Laws of Power" (Robert Greene). De par le manque de naturel dans certaines

interactions (refus de discussion par exemple) avec certaines personnes, j'ai bien pu constater que l'on m'appliquait un livre de recettes du type de l'Art de la guerre (unilatérale?) de Sun Tzu. D'autres chapitres de l'ouvrage de Robert Greene pourraient décrire assez précisément les situations que j'ai vécues depuis lors, mais je m'en tiendrai à l'"effet miroir", qui en est le fil conducteur.

En octobre 2016 donc, s'opère un changement radical. Le jeu, s'il est acceptable de le désigner ainsi, prend une nouvelle tournure, caractérisée par la répétition verbale, et en temps réel du contenu des courriels que je suis en train de rédiger sur mon téléphone. Or, il est à noter qu'en arrivant dans cette entreprise, j'ai demandé si ma thèse de doctorat ou mes *posts* de blog pouvaient constituer un conflit d'intérêt. Aucune règle contraignante ne m'avait alors été opposée, bien au contraire. J'ai même pu bénéficier, plus tard, d'une journée de télétravail par semaine. Ce soir d'octobre 2016, après l'événement inédit de la déclamation publique de mes courriels, j'ai accusé le coup. Je n'ai ensuite pu travailler pendant 4 jours, au cours desquels mes comptes Facebook, Instagram, Wordpress ont été piratés. Simultanément, cela a son importance, car cela vous laisse apprécier la puissance de feu inaccessible à un particulier. L'idée était de faire remonter une quantité importante de messages au contenu négatif. À ces messages négatifs, ont été mêlés des images de mon environnement immédiat (pas uniquement pendant ces 4 jours, cela a perduré), vraisemblablement prises à travers mon téléphone, dans mon domicile. Je recevais également des insultes subliminales sur Twitter. Quand j'ai enfin trouvé la force de sortir de chez moi après l'agression, j'ai été suivi dans la rue par un groupuscule de femmes notamment, qui criaient à tue-tête, et me prenaient en photo. D'autres m'ont également suivi jusque dans des applications de rencontres. Pas difficile de dire si manifestement, quelqu'un vous connaît.

Comme vous l'imaginez, dans une telle période où les coups pleuvent de partout et sans discontinuer, le discernement est altéré, et il est difficile de comprendre ce qu'il est en train de se produire. Encore plus difficile de le raconter, car tout semble lié, mais on ne peut l'affirmer. Et on ne veut pas paraître fou. À plus forte raison, quand ce déchaînement de haine est inédit. Imaginez, le lynchage des réseaux sociaux, mais simultanément dans la vie réelle. Je n'ai d'ailleurs pas eu, à l'époque, la présence d'esprit et la lucidité d'effectuer des captures d'écran. C'est toujours après que l'on sait. Et on se dit, ça va s'arrêter. Le fournisseur d'accès internet, s'il le veut bien, a accès à tous les paquets d'informations entrant et sortant du réseau. Mais face à une telle puissance, je me retrouve bien seul pour en faire la demande. Je ne sais pas à qui l'adresser.

Durant mes 4 jours au fond du trou, j'ai fait parvenir à mon employeur ma lettre de démission. J'ai été finalement convaincu de reprendre ce travail infernal, et cela me fait penser à ces femmes battues, qui trouvent des circonstances atténuantes à leur conjoint violent. Difficile de comprendre, a posteriori, comment on a réagi dans ces situations d'abus. Il s'en est suivi une campagne de dénigrement subliminale et directe sans précédent, de la part de personnes que je connais, que je ne connais pas, et de la part de médias, qui reproduisaient la technique du miroir à volonté. De façon plus ou moins subtile, mais certainement ciblée. Utilisant des informations personnelles très précises, même des plus intimes, issues de mon historique, mais souvent biasées et manipulées afin de créer en moi un effet de culpabilité (à quoi d'ailleurs, je me le demande toujours?).

J'ai dû me résoudre, à bout de forces et après 2 années psychologiquement éreintantes, à quitter ce travail le 07 juillet 2017. J'ai alors entrepris de m'exiler aux Etats-Unis. Je voulais m'orienter vers une autre filière, quitter le monde de l'assurance.

La question de "filière" se pose, et il convient de s'interroger sur le lien entre mes divers écrits, qui, aussi neutres puissent-ils paraître à mes yeux et que vous pouvez consulter, ne peuvent pas plaire à tout le monde. C'est d'ailleurs une phrase qui m'a été avancée

directement par quelqu'un, "vous pensez que ça plaît à tout le monde, ce que vous faites?". Mais de là à en venir jusqu'à ce point... Prenons pour exemple, l'ouvrage 'Modelling in Life Insurance' publié chez Springer en 2016 (mais écrit bien avant), dans lequel j'ai coécrit un chapitre, et suite à la parution duquel j'ai pu noter une augmentation notable de la température dans la cocotte-minute comportementale dans laquelle je suis -- toujours -- plongé. Je n'ai rien reçu pour cet ouvrage. 0€. Et il suffit de l'ouvrir pour se rendre compte qu'au sein même de l'industrie, il existe un flou artistique et une absence de consensus, face notamment aux questions de tarification de contrats d'assurance. L'article suivant, 'Market inconsistencies of the market-consistent European life insurance economic valuations: pitfalls and practical solutions' (El Karoui et al. (2015)), confirme bien cet état de faits, de façon assez étayée et implacable. Sans contenir réellement de solutions, comme semble l'indiquer le titre, mais reposant essentiellement des problèmes connus par ceux qui en ont le désir.

J'ai effectué une formation en développement web aux Etats-Unis, à New York City, que j'ai terminée avec succès. Cette formation est entièrement complémentaire de ma formation initiale, puisqu'elle m'a permis d'acquérir une certaine autonomie, pour la construction d'interfaces à des produits que je pourrais proposer à d'éventuels utilisateurs. Le jeu du miroir ne s'est pas totalement arrêté pour autant là-bas, bien qu'étant moindre, et de loin. J'étais

véritablement attendu. Mais moins. Plus de sérénité. J'aurais pu y rester, et j'envisageais de le faire. Mais sans visa, j'ai dû me résoudre à rentrer en France. De retour à Courbevoie, je ne trouvais plus de travail, y compris dans le domaine dans lequel j'évoluais tant bien que mal auparavant. Processus de recrutement à rallonge, avec rejet à la dernière étape. Comme en 2015. Puis, discussions interminables avec Pôle Emploi afin de pouvoir être indemnisé. La faim, un repas par jour, ne plus être en mesure de payer son loyer, ni d'aller chez le coiffeur. J'ai quand même entrepris de terminer ma thèse de doctorat dans l'adversité ambiante, une chose de faite.

Ne trouvant pas de travail malgré de très nombreuses tentatives, et malgré la promesse d'une indemnité supérieure de la part de Pôle Emploi -- qui a finalement réagi après moult sollicitations de personnes en interne et échanges compliqués --, j'ai décidé de

retourner à Lyon, travailler à l'université. Pas idéal, pas l'exil que je souhaitais pour pouvoir me reconstruire, mais un bon compromis. Un bon moyen de rebondir autrement, d'avoir du temps pour travailler sur moi, et sur des projets personnels. Mais dans ce cadre,

l'expérience de 2016 se répète. Ecoutes (car je ne vois pas de quoi d'autre il pourrait s'agir), jeu du miroir encore, messages subliminaux, moqueries à peine déguisées sur ma santé mentale, qui soi-disant serait en péril. Et pas d'échappatoire possible, bien au

contraire: refus de l'avocat de s'investir, refus de la banque de me laisser accéder à mes comptes, refus de la banque de me faire parvenir une carte, qui a soi-disant été envoyée, retenues de salaire sauvages de la part des services des impôts, jamais d'

explication... Dans le même temps, des colocataires tous plus déterminés les uns que les autres à déclencher un embrasement, et pour sûr en connaissant un rayon sur mon histoire personnelle. La police dût intervenir un soir suite à une bagarre. Coups reçus au sol, hématomes, 3 jours d'interruption constatés par un médecin. Les colocataires utilisaient semble-t-il, des méthodes de mentalistes, comme on peut les voir dans des shows télévisés. J'étais jusque là convaincu qu'il ne s'agissait que de fiction. Un des agents de police, un brin éméché, insinuait alors que si j'avais tant de problèmes, c'était que j'étais certainement la source des problèmes. Mais il est bien là, le but recherché. Arriver à cette conclusion, comme je l'indiquais en préambule. Sans intervention, je suis en danger réel. Je pourrai entrer dans plus de détails. Mais la nature de l'attaque fait que certains faits, exposés tels quels, me ferait passer pour quelqu'un qui affabule, et qui aurait complètement perdu la raison, ce dont essaie de jouer l'(les) assaillant(s), notamment en multipliant les foyers de contentieux avec des moyens totalement disproportionnés par rapport aux miens.

Je suis une personne plutôt privée. Vous comprendrez donc par ce geste, ma détresse face à tant d'arbitraire, et face à mon incapacité à retrouver une vie "normale". Je ne pensais pas écrire un jour, que je veuille quelque chose de "normal". Face au silence désarçonnant dans lequel se sont murés ma famille, mon entourage, les personnes que je sollicite, j'ai besoin de réponses. J'ai besoin que quelqu'un fasse la lumière sur cette escalade de comportements inhumains et injustifiés (mais que sais-je?) face à une SEULE personne...

Bien à vous,

T. Moudiki

Sent with [ProtonMail](#) Secure Email.

1.69 MB 1 file attached

2025-08-11-Appel-17.m4a 1.69 MB